Association
AGENCE REGIONALE DU TOURISME GRAND EST
Siège social :
24 rue de Verdun
68000 COLMAR
N° Siren 848 825 196

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Sàrl JMK
Société de commissariat aux comptes inscrite

4 rue de la Montagne
BP 1116
68052 MULHOUSE Cedex

Tél. : 03 89 64 40 00 - Téléfax : 03 89 64 42 99

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **AGENCE REGIONALE DU TOURISME GRAND EST,** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 5.773.069 €
- Total des produits d'exploitation : 10.297.515 €
- Résultat net comptable : 0 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.4.3 page 17 de l'annexe des comptes annuels concernant la partie des subventions allouées pour des actions 2020 et non utilisée pour un montant de 142.092 €, qui, avec l'accord du financeur, a été comptabilisée en fonds dédiés à la clôture, pour un report sur des actions définies à mener en 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples

conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous avons plus particulièrement examiné le mode de comptabilisation des subventions publiques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier du 2 juin 2021 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MULHOUSE, le 7 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
SÀRL JMK

Yves SIBOURG
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit

KPMG

Bilan Actif

Agence Régionale du Tourisme Grand Est

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	148 119	147 558	561	23 696
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**148 119**	**147 558**	**561**	**23 696**
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	109 789	20 542	89 246	99 517
		Inst.techniques, mat.out.industriels	890 557	527 339	363 217	405 725
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**1 000 346**	**547 882**	**452 463**	**505 242**
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées	2 000	2 000		
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres	4 641		4 641	4 382
		TOTAL	**6 641**	**2 000**	**4 641**	**4 382**
		Total I	**1 155 107**	**697 440**	**457 666**	**533 321**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 730	12 190	3 540	137 693
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 522 374		1 522 374	2 375 044
		TOTAL	**1 538 104**	**12 190**	**1 525 914**	**2 512 738**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	3 570 461		3 570 461	2 508 628
		Charges constatées d'avance (4)	219 026		219 026	190 498
		Total II	**5 327 593**	**12 190**	**5 315 403**	**5 211 864**
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**6 482 700**	**709 630**	**5 773 069**	**5 745 186**
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Edité à partir de Loop V4.21.7

JMK
Commissaire aux Comptes

Agence Régionale du Tourisme Grand Est

	Passif	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 577 380	2 577 380
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	648	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		**648**
	Situation nette (sous-total)	**2 578 028**	**2 578 028**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	42 904	48 897
	Provisions réglementées		
	Total I	**2 620 933**	**2 626 926**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	142 092	
	Total II	**142 092**	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	710 973	545 685
	Total III	**710 973**	**545 685**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	656	389
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 492 710	1 835 604
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	782 829	735 332
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 253	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	17 621	1 247
	Total IV	**2 299 070**	**2 572 574**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**5 773 069**	**5 745 186**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	656	389
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V4.21.7

JMK Commissaire aux Comptes

KPMG

Compte de résultat

Agence Régionale du Tourisme Grand Est

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	-1 320	20 985
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	9 563 766	10 131 578
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	142 124	17 898
	Utilisations des fonds dédiés		4 432
	Autres produits	592 944	1 739 100
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**10 297 515**	**11 913 994**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	5 678 336	7 513 963
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	377 954	346 954
	Salaires et traitements	2 644 853	2 570 726
	Charges sociales	1 225 074	1 195 194
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	132 372	135 374
	Dotations aux provisions	169 078	66 223
	Reports en fonds dédiés	142 092	
	Autres charges	29 888	44 818
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**10 399 650**	**11 873 254**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**-102 134**	**40 739**

Edité à partir de Loop V4.21.7

JMK
Commissaire
aux Comptes

KPMG

Compte de résultat

Agence Régionale du Tourisme Grand Est

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 262	5 012
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		3 169
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**2 262**	**8 181**
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	168	55
	Différences négatives de change	357	6 015
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	**525**	**6 070**
	2. Résultat financier (III-IV)	**1 736**	**2 110**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**-100 398**	**42 850**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	10	2 563
	Sur opérations en capital	121 149	6 743
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	**121 159**	**9 307**
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 649	18 267
	Sur opérations en capital	18 668	32 303
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	**20 318**	**50 570**
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**100 840**	**-41 263**
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	442	938
	Total des produits (I + III + V)	**10 420 936**	**11 931 483**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**10 420 936**	**11 930 834**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT		**648**

Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

Edité à partir de Loop V4.21.7

JMK Commissaire aux Comptes

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2020

ASS Agence Rég. du Tourisme du Grand Es

JMK
Commissaire
aux Comptes

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Objet social et moyens de l'association	4
3	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
4.1	Actif immobilisé	7
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	8
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
4.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	12
4.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	12
4.2	Actif circulant	13
4.2.1	Actif circulant / dépréciations	13
4.3	Fonds propres	14
4.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	15
4.4.1	Provisions	15
4.4.2	Passifs non comptabilisés	17
4.4.3	Fonds dédiés	17
4.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	18
4.6	Compte de résultat	20
4.6.1	Ventilation des produits d'exploitation	20
4.6.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	20
5	Informations relatives à la fiscalité	21
5.1	Impôt sur les bénéfices	21
5.1.1	Ventilation de l'origine de l'IS	21
6	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	22
6.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…)	22
6.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés…)	22
6.3	Informations relatives à l'effectif	23

JMK
Commissaire
aux Comptes

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 et du nouveau règlement ANC n° 2018-06 applicable à compter du 1er janvier 2020.
Les comptes annuels ont été établis en conformément aux principes suivants :

- Continuité d'exploitation
- Séparation des exercices
- Coûts historiques
- Permanence des méthodes

A compté du 1er janvier 2020, le nouveau règlement 2018-06 doit s'appliquer.
Pour rappel, les dispositions du règlement 1999-01 prévoyaient que les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.
Une subvention d'exploitation accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».
Dans le nouveau règlement 2018-06, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit (# 74) lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention ;
La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en « Produits comptabilisés d'avance ».
La fraction de subvention dédiée à un projet défini et qui n'a pu être utilisée au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention ».
Concernant les participations des partenaires reçues, elles sont constatées en produit d'exploitation dès la signature de la convention dans un compte # 758 – Participation des partenaires.
La prise en comptes du nouveau plan comptable n'a pas eu d'impact sur la comptabilisation des opérations.

JMK
Commissaire
aux Comptes

2 Objet social et moyens de l'association

L'Agence Régionale du Tourisme Grand Est est appelée, conformément aux dispositions du code du tourisme à :

- Promouvoir et coordonner des actions de promotion touristique de la région Grand Est au niveau au niveau régional, national et international (Code du tourisme, Art. L.131-5 et -8 al. 2) et notamment des cinq destinations touristiques (l'Alsace, l'Ardenne, la Champagne, la Lorraine et les Vosges) et des six thématiques signatures du Grand Est (tourisme de mémoire, itinérance, tourisme patrimonial et culturel, œnotourisme et gastronomie, tourisme de nature, thermalisme et bien être);
- Mettre en œuvre des actions touristiques d'intérêt interrégional, national ou international (Code du tourisme, Art. L.131-6);
- Mettre en œuvre des actions relevant de la politique touristique régionale dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la promotion et à la commercialisation ainsi que la formation professionnelle. L' Agence régionale du tourisme assure le suivi des actions ainsi engagées (Code du tourisme, Art. L.131-8);
- Renforcer l'attractivité générale du Grand Est, par délégation de la Région Grand Est, sur la scène nationale et internationale en s'appuyant sur son portefeuille de marques et l'ensemble des éléments de l'attractivité;
- Dynamiser l'offre par l'innovation touristique pour répondre aux attentes des clientèles,
- Observer, analyser, anticiper les évolutions du secteur touristique au service des professionnels du tourisme de la région ;
- Assurer des missions de formation des professionnels du tourisme et de l'accueil touristique notamment;
- Contribuer au développement de la filière écotourisme pour l'ensemble des cinq destinations touristiques du Grand Est;
- Emettre un avis technique et jouer un rôle de conseil, à la demande du Conseil régional, sur les demandes de subvention concernant des équipements et hébergements touristiques;
- Innover, accompagner les acteurs et concevoir des idées nouvelles pour répondre aux attentes des visiteurs des cinq destinations du Grand Est notamment en matière de solutions digitales;
- Accompagner la commercialisation de prestations de services touristiques, offrir des produits à la vente, commercialiser et fournir des services en rapport avec ses activités, par dérogation à l'article L.442-7 du Code du commerce;
- Accompagner la politique d'embellissement des destinations du Grand Est;
- Apporter son concours à la réalisation d'événements d'envergure régionale destinés à renforcer la notoriété des destinations de la Région Grand Est.

Enfin, l' Agence régionale du tourisme Grand Est peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil régional, ainsi que, par voie de

JMK
Commissaire
aux Comptes

convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

L'agence bénéficie des ressources suivantes :

Financières :

- Des subventions et contributions de toute nature de l'Etat, de la Région, de l'Union Européenne, des départements, des Communes et de leurs groupements (métroP.oles, agglomérations ...) et tous autres organismes publics ou privés;
- Des participations de tous autres organismes intéressés ainsi que des personnes privées;
- Des redevances pour services rendus en lien avec son objet;
- Des intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association ;

Humaines :

L'effectif moyen 2020 s'élève à 55 salariés.

Organisationnelles :

- Conseil d'administration
- Bureau composé :
    - Président
    - Vice-présidents
    - Trésorier
- Groupe de travail et commissions

JMK
Commissaire
aux Comptes

3 Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23/03/2020 d'urgence constituent un évènement majeur.

Cette crise a impacté l'organisation de la structure par la généralisation du télétravail. Les plans d'action ont également été adaptés pour tenir compte de la situation.

L'association n'a pas eu recours au dispositif d'activité partielle pour ses salariés.

JMK
Commissaire
aux Comptes

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

JMK
Commissaire
aux Comptes

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	150 359	-	2 239	-	148 119
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	109 789	-	-	-	109 789
	Install. Tech., mat., outillage	87 903	-	86 131	-	1 772
	Install. générales, ag. Am. divers	639 951	13 557	106 618	-	546 890
	Matériel de transport	15 383	-	-	-	15 383
	Mat bur., informatique, mobilier	312 577	42 901	28 966	-	326 512
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	1 165 603	56 459	221 715	-	1 000 346
Immobilisations financières	Participations	2 000	-	-	-	2 000
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	4 382	2 112	-	-	4 642
	Total IV	6 382	2 112	-	-	6 642
	Total général	1 322 344	58 571	223 955	-	1 155 107

JMK Commissaire aux Comptes

4.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			52 929		
Immobilisations financières					
TOTAL			52 929		

4.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					2 239
Immobilisations corporelles					221 716
Immobilisations financières					
TOTAL					223 955

JMK Commissaire aux Comptes

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	126 663	23 135	2 239	147 558
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	10 271	10 271	-	20 543
	Install. Tech., mat., outillage	87 903	-	86 131	1 772
	Install. générales, ag. Am. divers	303 421	60 954	106 618	257 757
	Matériel de transport	15 383	-	-	15 383
	Mat bur., informatique, mobilier	243 381	38 012	28 966	252 428
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	660 360	109 238	221 715	547 883
	Total général	787 023	132 373	223 955	695 441

JMK Commissaire aux Comptes

4.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		23 135		
Immobilisations corporelles		109 238		
TOTAL		132 373		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	23 135		
Immobilisations corporelles	109238		
TOTAL	132 373		

4.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			2 239
Immobilisations corporelles			221 716
TOTAL			223 955

JMK
Commissaire
aux Comptes

4.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 000	-	-	2 000
TOTAL	2 000	-	-	2 000

4.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	126 663	23 135	-	2 239	-	147 558
Corporelles	660 360	109 238	-	221 715	-	547 883
TOTAL	787 023	132 373	-	223 955	-	695 441

JMK
Commissaire
aux Comptes

4.2 Actif circulant

4.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	8 400	3 790	-	*12 190*
Autres	-	-	-	-
TOTAL	*8 400*	*3 790*	-	*12 190*

Les créances de plus d'un an été provisionnées à hauteur de 50%. Deux créances ont été jugées irrécouvrables et sont provisionnées à 100%.
Les créances douteuses antérieures sont provisionnées à 100%.

JMK Commissaire aux Comptes

4.3 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement ANC 2018-06.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 577 380				2 577 380
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau			649		649
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	**2 577 380**		**649**		**2 576 731**
Fonds propres consomptibles					
Subvention d'investissement	48 898			5 994	42 904
Provisions réglementées					
Total	**2 626 278**		**649**	**5 994**	**2 619 635**

JMK Commissaire aux Comptes

4.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

4.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	545 685	45 788		591 473
Provisions pour charges		119 500		119 500
TOTAL	545 685	165 288		710 973

La provision pour charge correspond à une provision pour des indemnités de ruptures transactionnelles dont l'origine est née en 2020 mais versées en 2021.

JMK Commissaire aux Comptes

4.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	591 473	84 266	675 739
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

— Age de départ à la retraite présumé : Age légal

— Taux d'actualisation : 0.30%

— Taux d'augmentation annuel des salaires : 1%

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **62 %**

Le montant non provisionné correspond à un contrat d'assurance souscrit en 2007 par le Comité Régional du Tourisme de Champagne Ardenne au titre des indemnités de départ à la retraite.
Le fonds collectif au 31/12/2020 s'élève à 84 266 €.
L'engagement pour indemnité de départ à la retraite a été calculé, selon la méthode explicite ci-dessus et s'élève à 675 739 €.
De ce fait, il a été comptabilisé une provision pour le montant des indemnités de départ à la retraite non couvertes par le contrat d'assurance soit une provision de 591 473 €.

JMK
Commissaire
aux Comptes

4.4.2 Passifs non comptabilisés

4.4.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

La partie des subventions allouées pour des actions 2020 et non utilisée a été comptabilisée en fonds dédiés à la clôture, le financeur ayant confirmé son accord pour le report sur des actions définies à mener en 2021. Le montant des fonds dédiés est de 142.092 euros au bilan du 31/12/2020.

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fond dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subvention d'exploitation						142 092	
Contribution financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Total						142 092	

JMK Commissaire aux Comptes

4.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	15 730	15 730	
	Autres	1 522 375	864 633	657 742
Charges constatées d'avance		219 027	216 723	2 304
TOTAL		1 757 132	1 097 086	660 046

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

Un produit à recevoir de 364 200€ correspondant au solde de la subvention de fonctionnement due titre de l'année 2020 versé par la région est comptabilisé dans les autres créances.

Un produit à recevoir de 862 481€ correspondant au solde des subventions européennes dues au titre des projets menés entre 2015 et 2020 est comptabilisé dans les autres créances

JMK Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	656	656		
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		1 492 711	1 492 711		
Dettes fiscales et sociales		782 829	782 829		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		5 253	5 253		
Produits constatés d'avance		17 621	17 621		
TOTAL		2 299 080	2 299 080		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

JMK
Commissaire
aux Comptes

4.6 Compte de résultat

4.6.1 Ventilation des produits d'exploitation

Répartition des produits d'exploitation :

Ventes insertions publicitaires	- 1320 €
Subventions région	9 000 000 €
Subvention communication	1 247 €
Subvention Mairie Colmar	19 000 €
Autres Subventions (FEDER)	471 619 €
Autres Subventions Département	71 900 €
Produits divers de gestion courante	1 860 €
Participation des partenaires aux manifestations	588 014 €
Participations CT	3 070 €
Transfert de charges	142 124€
Total :	**10 297 514 €**

Par ailleurs des produits sur exercices antérieurs perçu et non provisionnés dans exercices 2018 et 2019 sont comptabilisé pour un montant de 115 155€ et reclassé en produit d'exploitation.
Des charges correspondantes sont comptabilisées pour 18 668€.

4.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	21 636	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	21 636	

JMK Commissaire aux Comptes

5 Informations relatives à la fiscalité

5.1 Impôt sur les bénéfices

5.1.1 Ventilation de l'origine de l'IS

L'association n'a pas d'activité lucrative et n'est donc pas fiscalisée sauf pour la partie financière.

L'impôt sur les sociétés au taux de 24% est calculé sur les intérêts OBNL Triplex pour un montant de 1 842€ soit un IS de 442€.

JMK
Commissaire
aux Comptes

6 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

6.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…)

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (1)

(1)» sont considérés comme ayant la qualité de cadre dirigeant les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou l'établissement » (art.L212-15-1 du code du travail).

L'association a identifiée 3 personnes ayant le statut de cadre dirigeant.
Le montant des rémunérations et avantages en nature leur ayant été versé en 2020 s'élève à 290 615€.

6.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés…)

Le Conseil Régional Champagne Ardenne et du département de la Marne depuis 03/2015 met à disposition de l'association au deuxième étage d'un ensemble immobilier constituant l'ancien Lycée Charles Péguy, des locaux à usage de bureaux comprenant 14 bureaux et 2 locaux techniques pour une valeur locative retenue pour 2020 est la même que 201, 2017, 2018 et 2019 faute d'information, soit 25 200 €.

JMK
Commissaire
aux Comptes

6.3 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	33	
Agents de maîtrise et Techniciens	10	
Employés	6	
Autres	4	
TOTAL	53	

JMK Commissaire aux Comptes